

Prêts hypothécaires

Le programme de garantie prolongée de taux pour les bâtiments en construction¹ offre à vos clients un taux d'intérêt garanti les mettant à l'abri d'une augmentation des taux d'intérêt pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois.

APERÇU

Termes

- Termes de 5 ou 10 ans

Propriétés admissibles

- Résidences unifamiliales en construction de type propriétaire-occupant²

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

Période de garantie prolongée de taux : 6 ou 12 mois à compter de la date de l'engagement initial. La lettre d'engagement dûment signée doit être retournée à B2B Banque dans les 30 jours suivant la date à laquelle elle a été émise, faute de quoi cette offre pourrait être retirée.

Taux accordé : Le taux d'intérêt sera indiqué dans la lettre d'engagement³. Les taux en vigueur sont publiés dans le Bulletin des taux d'intérêt, sous la rubrique Programme de garantie prolongée de taux pour les bâtiments en construction.

POLITIQUE DE BAISSÉ DE TAUX

À compter de la date de l'engagement jusqu'à un maximum de 5 jours avant la date de l'avance de fonds, le courtier peut demander, par écrit, que le taux d'intérêt soit réduit au taux de B2B Banque applicable au terme choisi en vigueur à ce moment-là. Cette option ne peut être exercée qu'une seule fois.

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une gamme impressionnante de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le **1 800 263-8349** ou visiter le site b2bbanque.com/prets-hypothecaires.

¹Le programme peut être modifié ou suspendu à tout moment et sans préavis. Toute demande présentée dans le cadre du programme avant la date de modification ou de suspension sera honorée. ²Sous réserve des politiques de B2B Banque en matière de zones couvertes et d'évaluation du crédit. ³Le prêt hypothécaire peut faire l'objet d'un nouvel examen d'admissibilité au moment de l'établissement du taux d'intérêt. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ©B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.